



COMMUNAUTE DE COMMUNES

DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 15 DECEMBRE 2022

Nombre de membres
du Conseil
Communautaire : **48**

Nombre de membres
qui se trouvent
en fonction : **48**

Nombre de délégués :
- présents : **39**
- représentés : **7**
TOTAL 46

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 15 décembre à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Laurent FURST, Président.

Membres présents :

<i>Pour la commune d'ALTORF :</i> - Mme Laurence HOMMEL, Ajointe	<i>Pour la commune d'ERGERSHEIM :</i> Mme Marianne WEHR, Maire M. Denis TOURNEMAINE, Adjoint	<i>Pour la ville de MUTZIG :</i> M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire Mme Caroline PFISTER, Adjointe
<i>Pour la commune d'AVOLSHEIM :</i> M. Pascal GEHIN, Maire -	<i>Pour la commune d'ERNOLSHEIM-B. :</i> M. Eric FRANCHET, Maire Mme Solène HOEHN, Adjointe	M. Thierry KLEIN, Adjoint - M. Patrick SCHULTHEISS, Cons. Mun.
<i>Pour la commune de DACHSTEIN :</i> Mme Laetitia MARTZ, Maire M. Fabien SCHMITT, Adjoint	<i>Pour la commune de GRESSWILLER :</i> M. Pierre THIELEN, Maire -	-
<i>Pour la commune de DINSHEIM/BR. :</i> Mme Marie-Reine FISCHER, Maire M. Laurent JUSZCZAK, Cons. Mun.	<i>Pour la commune d'HEILIGENBERG :</i> M. Guy ERNST, Maire -	<i>Pour la commune de NIEDERHASLACH :</i> Mme Marielle HELLBURG, Maire M. Laurent FARON, Adjoint
<i>Pour la commune de DORLISHEIM :</i> M. Gilbert ROTH, Maire Mme Marie-Mad. IANTZEN, Adjointe -	<i>Pour la ville de MOLSHEIM :</i> M. Laurent FURST, Maire Mme Chantal JEANPERT M. Philippe HEITZ, Adjoint Mme Sylvie TETERYCZ, Adjointe	<i>Pour la commune d'OBERSHASLACH :</i> M. Jean BIEHLER, Maire Mme Mireille RODRIGUEZ, Adjointe
<i>Pour la commune de DUPPIGHEIM :</i> - -	M. Gilbert STECK, Adjoint M. Martial HELLER, Adjoint	<i>Pour la commune de SOULTZ-BAINS :</i> M. Alain VON WIEDNER, Adjoint M. Nicolas WEBER, Adjoint
<i>Pour la commune de DUTTLENHEIM :</i> M. Alexandre DENISTY, Maire Mme Sylvia FENGER HOFFMANN, Adjointe -	Mme Christelle WAGNER-TONNER, Adjointe Mme Catherine WOLFF, Cons. Mun. - Mme Marie-Bernadette PIETTRE, Cons. Mun.	<i>Pour la commune de STILL :</i> M. Alexandre GONCALVES, Maire Mme Chantal SITTLER, Adjointe
		<i>Pour la commune de WOLXHEIM :</i> M. Adrien KIFFEL, Maire Mme Nathalie DISCHLER, Adjointe

Membres représentés :

M. Bruno EYDER	ayant donné procuration à Mme Laurence HOMMEL
M. Julien HAEGY	ayant donné procuration à M. Alexandre DENISTY
M. Philippe BUCHMANN	ayant donné procuration à M. Laurent FURST
Mme Sandrine HIMBERT	ayant donné procuration à M. Pierre THIELEN
M. Jean-Michel WEBER	ayant donné procuration à Mme Marie Bernadette PIETTRE
Mme Armelle MORGENTHALER	ayant donné procuration à Mme Caroline PFISTER
M. Claudio FAZIO	ayant donné procuration à M. Alexandre GONCALVES

Membre titulaire représenté par son suppléant :

Membres excusés :

M. David PAULY, Conseiller Municipal de DORLISHEIM
Mme Laetitia FALEMPIN, Adjointe de DUPPIGHEIM
M. Jean-François SCHNEIDER, Adjoint d'HEILIGENBERG

Assistait en outre (membre suppléant n'ayant pas voix délibérative) :

M. Christian WAGNER, Adjoint d'AVOLSHEIM

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – INSTALLATION DE MADAME SOLENE HOEHN, EN QUALITE DE DELEGUE DE LA COMMUNE D'ERNOLSHEIM-BRUCHE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES, EN REMPLACEMENT DE MADAME CAMILLE VIOLAS, DEMISSIONNAIRE

N° 22-88

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU l'arrêté préfectoral du 31 décembre 1997 portant création de la Communauté de Communes ;

VU les Statuts modifiés de la Communauté de Communes ;

VU sa délibération N° 20-30 du 16 juillet 2020 procédant, à la suite du renouvellement général des Conseils Municipaux et corrélativement des organes délibérants des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre, issus des élections des 16 mars et 28 juin 2020, à l'installation du Conseil Communautaire ;

VU sa délibération N° 21-01 du 18 février 2021 procédant à l'installation de Monsieur Jean-François SCHNEIDER délégué suppléant de la Commune de HEILIGENBERG au Conseil Communautaire, en remplacement de Monsieur Jean-Paul WITZ, décédé ;

VU sa délibération N° 21-41 du 1^{er} juillet 2021 procédant à l'installation des nouveaux délégués de la Commune de DUTTLENHEIM, suite à l'invalidation des élections municipales ;

VU sa délibération N° 21-67 du 7 octobre 2021 procédant à l'installation de Monsieur Alain VON WIEDNER délégué de la Commune de SOULTZ-LES-BAINS au Conseil Communautaire, en remplacement de Madame Alexandra COLIN, démissionnaire ;

VU sa délibération N° 22-02 du 10 mars 2022 procédant à l'installation de Madame Laetitia FALEMPIN, déléguée de la Commune de DUPPIGHEIM au Conseil Communautaire, en remplacement de Madame Audrey DESCHLER, démissionnaire ;

VU sa délibération N° 22-32 du 19 mai 2022 procédant à l'installation de Monsieur Denis TOURNEMAINE, délégué de la Commune d'ERGERSHEIM au Conseil Communautaire, en remplacement de Monsieur Eric BOEHLER, démissionnaire ;

VU sa délibération N° 22-86 de ce jour 2021 procédant à l'installation de Madame Laetitia MARTZ et Monsieur Fabien SCHMITT, suite à la nouvelle élection municipale et communautaire partielle intégrale à DACHSTEIN, en raison de la démission de plus d'un tiers des Conseillers Municipaux de la Commune de DACHSTEIN ;

VU sa délibération N° 22-87 de ce jour procédant à l'installation de Madame Chantal SITTLER, déléguée de la Commune de STILL au Conseil Communautaire, en remplacement de Madame Nicole SCHWARTZ, démissionnaire ;

VU la lettre du 17 novembre 2022 de Madame Camille VIOLAS, Adjointe au Maire de la Commune d'ERNOLSHEIM-BRUCHE, démissionnant de ses fonctions de Conseiller Communautaire de la Communauté de Communes ;

VU les articles L.5211-1 et L.5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L.273-10 du Code Electoral ;

CONSIDERANT que le siège devenu ainsi vacant, est dévolu à Madame Solène HOEHN, Adjointe au Maire de la Commune d'ERNOLSHEIM-BRUCHE ;

déclare

Madame Solène HOEHN

Adjointe au Maire de la Commune d'ERNOLSHEIM-BRUCHE

Née le 28 décembre 1982 à STRASBOURG

Domiciliée à ERNOLSHEIM-BRUCHE, 24A rue de la Gare,

installée en qualité de délégué de la Commune d'ERNOLSHEIM-BRUCHE au Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG, en remplacement de Madame Camille VIOLAS, démissionnaire.

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance,



Madame Caroline PFISTER



Le Président,



Laurent FURST

Délibération rendue exécutoire après :

- transmission au contrôle de légalité le : 16 décembre 2022
- publication sur le site internet le : 16 décembre 2022

Acte à classer

DE-22-88

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-12-16T10-53-49.00 (MI241979776)

Identifiant unique de l'acte : 067-246701064-20221215-DE-22-88-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte :

ADMINISTRATION GENERALE - INSTALLATION DE MADAME SOLENE
HOEHN, EN QUALITE DE DELEGUE DE LA COMMUNE D'ERNOLSHEIM-BRUCHE
A LA CC, EN REMPLACEMENT DE MADAME CAMILLE VIOLAS,
DEMISSIONNAIRE

Date de décision : 15/12/2022



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.2. Fonctionnement des assemblesActe : [22-88 AG INSTALLATION SOLENE
HOEHN COMMUNE DE
ERNOLSHEIM-BRUCHE.PDF](#) Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 16/12/22 à 10:53

Date 16/12/22 à 10:53

Date 16/12/22 à 10:59

Par [SEGUIN Muriel](#)Par [SEGUIN Muriel](#)